

# QUEL REPORTING POUR LA BIODIVERSITÉ (TNFD, CSRD, SBTN FOR NATURE...) ?

Groupe de Travail Reporting RSE/ESG

## AVANT TOUTE CHOSE

---

Souhaitez-vous voir le replay de cette séance ?

↓ Cela se passe par ici ↓

<https://youtu.be/1V8JA4U1YMw>

# Programme

## **La nécessaire pluralité des approches biodiversité**

**Sylvie GILLET**, Directrice du Développement et de la Biodiversité, ORÉE

## **Science Based Targets for Nature**

**Sylvain BOUCHERAND**, CEO, BL Evolution

## **CSRD et biodiversité**

**Pauline DE SAINT FRONT**, Présidente, Cabinet de Saint Front

**Capucine DUFFAU**, Consultante RSE, Cabinet de Saint Front

## **La Taskforce on Nature-related Financial Disclosure (TNFD)**

**Sébastien SOLEILLE**, Membre de la TNFD, Responsable transition énergétique et environnement, BNP Paribas

## **La nécessité de ne pas oublier la biodiversité dans les solutions au réchauffement climatique**

**Gérard SCHOUN**, Président, Destination 26 000



# LA NÉCESSAIRE PLURALITÉ DES APPROCHES BIODIVERSITÉ

Sylvie GILLET, Directrice du Développement et de la Biodiversité, ORÉE



# SCIENCE BASED TARGETS FOR NATURE

Sylvain BOUCHERAND, CEO, BL Evolution



SCIENCE BASED TARGETS NETWORK  
GLOBAL COMMONS ALLIANCE



# **SBTN : Comment fixer des cibles scientifiques de réduction de pression sur la nature**

## Méthodologie et premiers REX

Sylvain BOUCHERAND

## SBTi : Lutter contre le changement climatique

- S'aligner sur les accords de Paris (neutralité carbone à 2050)
- Mettre en place des cibles de réduction **fondées scientifiquement**



## SBT pour la nature, une initiative pour la biodiversité

- Le SBTN offre la possibilité de rejoindre le **Corporate Engagement Program (CEP)**, un groupe de travail composé d'entreprises et d'entités publiques, pour prendre une part plus active dans la construction de la méthode.
- La méthode est finalisée en ce moment même, avec l'aide du CEP et devrait être opérationnelle d'ici **2023**.



# Plusieurs publications : l'IPBES, des pressions multiples sur la nature

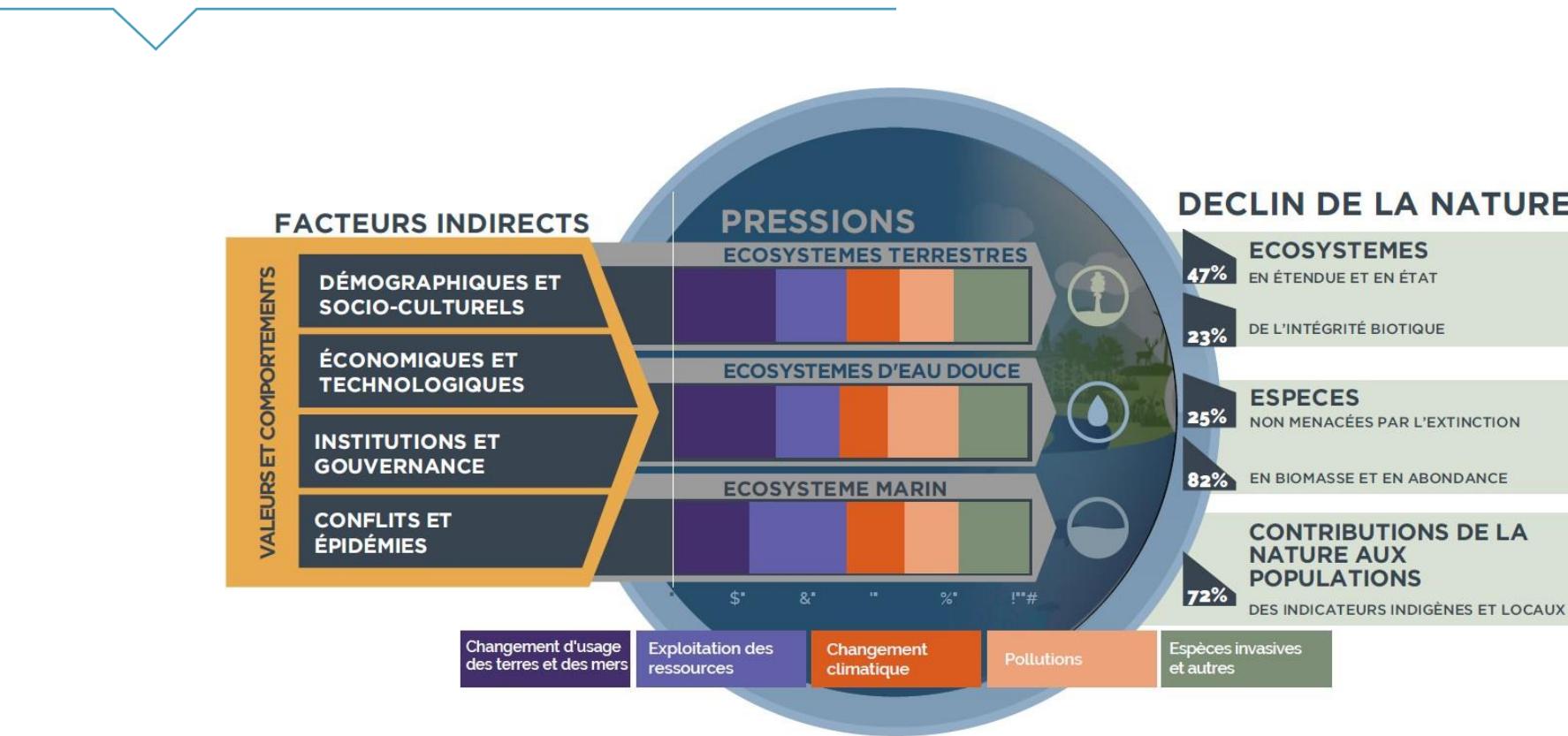
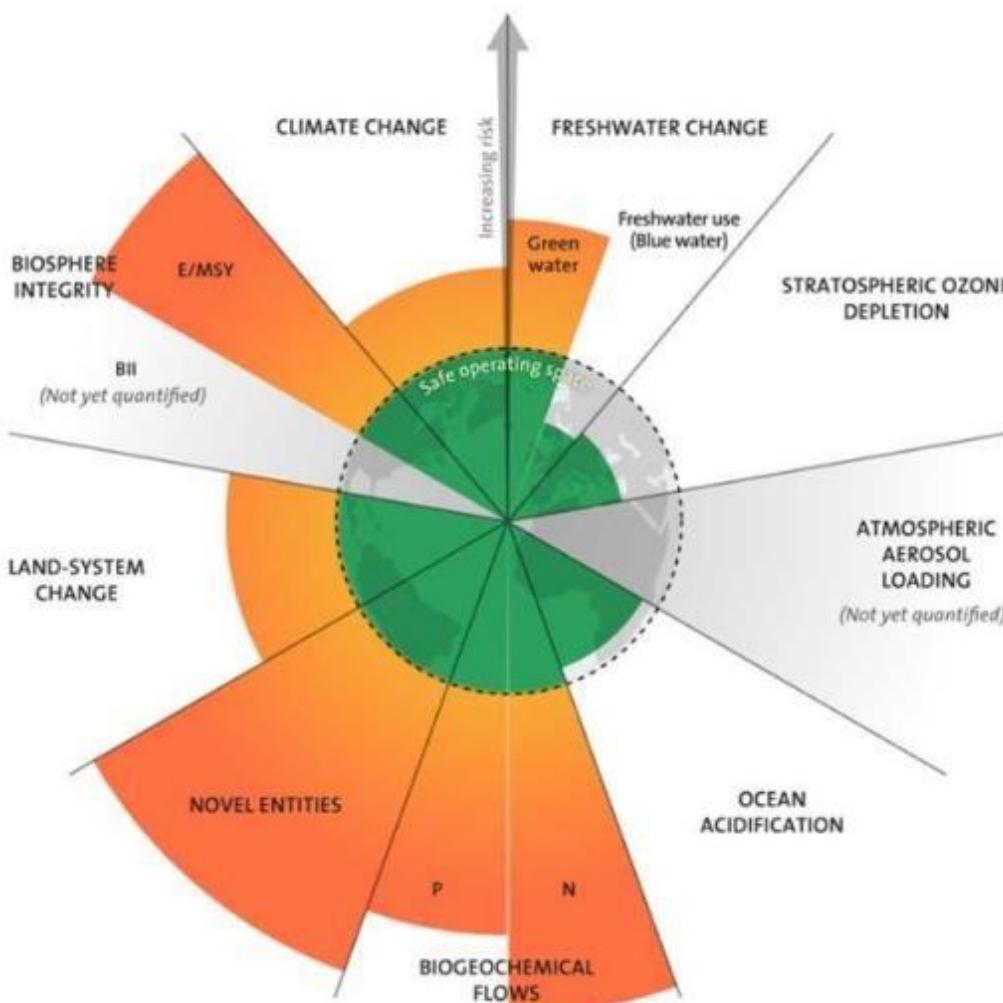


Figure ES2 : Facteurs indirects, pressions et états des pertes de nature, adapté de l'Evaluation Mondiale de l'IPBES, 2019. Les "facteurs indirects" alimentent les "pressions", qui alimentent ensuite la dégradation et le déclin de la nature (mesurée en variables d'état) au sein des écosystèmes terrestres, marins et d'eau douce. Les pourcentages indiqués sur les barres représentent l'importance globale approximative des différentes pressions dans chaque écosystème ; voir [l'évaluation mondiale de l'IPBES](#) pour plus de détails. La partie droite met en évidence l'ampleur du déclin de la biodiversité aux niveaux des écosystèmes, espèces et contributions de la nature aux populations.

# Plusieurs publications : des Limites Planétaires à prendre en compte



The nine planetary boundaries, counterclockwise from top: climate change, biosphere integrity (functional and genetic), land-system change, freshwater change, biogeochemical flows (nitrogen and phosphorus), ocean acidification, atmospheric aerosol pollution, stratospheric ozone depletion, and release of novel chemicals. In 2022, scientists announced the transgression of both the freshwater and novel entities boundaries. Image courtesy of J. Lokrantz/Azote based on Steffen et al. 2015 (via Stockholm Resilience Centre).

## Objectifs de la méthodologie : les cibles SBT



Des **objectifs mesurables**

Des **objectifs applicables et délimités dans le temps**

Des **objectifs fondés sur les meilleures données scientifiques disponibles**

Permettent aux acteurs de s'aligner sur les **limites planétaires** et sur les objectifs de **développement durable**

# Une méthodologie en cours de construction

## Planning de construction de la méthodologie :

Septembre 2020  
**Guide préliminaire**  
« Initial guidance for business »



2021 et 2022  
**Pilote avec les entreprises**  
Corporate engagement program



Fin 2022 – début 2023  
**1ères certifications sur certaines pressions**



2023  
**Dispositif final**  
SBTN Method



SCIENCE BASED TARGETS NETWORK  
GLOBAL COMMONS ALLIANCE

### Our mission

1. Develop methods for cities and companies to set integrated targets across all Earth systems by 2022.
2. Build on the progress of establishing science-based targets for climate to achieve widespread adoption of science-based targets on water, land, biodiversity and ocean by 2025.
3. Demonstrate significant progress in line with key global policy milestones like the SDGs, and goals and targets under the UNFCCC, UNCCD, CBD, by developing an indicator framework that tracks how SBT setters deliver progress.
4. Work to embed adoption of science-based targets within capital markets by partnering with policy makers, financial institutions and service providers such as benchmarkers and credit agencies.

Cibles qui pourraient être validées par le SBTN d'ici début 2023 :

- **Réduction de la consommation d'eau**
- **Réduction des pollutions dans l'eau**
- **Réduction des impacts sur les écosystèmes terrestres liés à :**
  - Soja
  - Maïs
  - Coton
  - Huile de palme
  - Riz
  - Bois



---

# Méthodologie du SBTN

# Vision globale de la méthodologie proposée

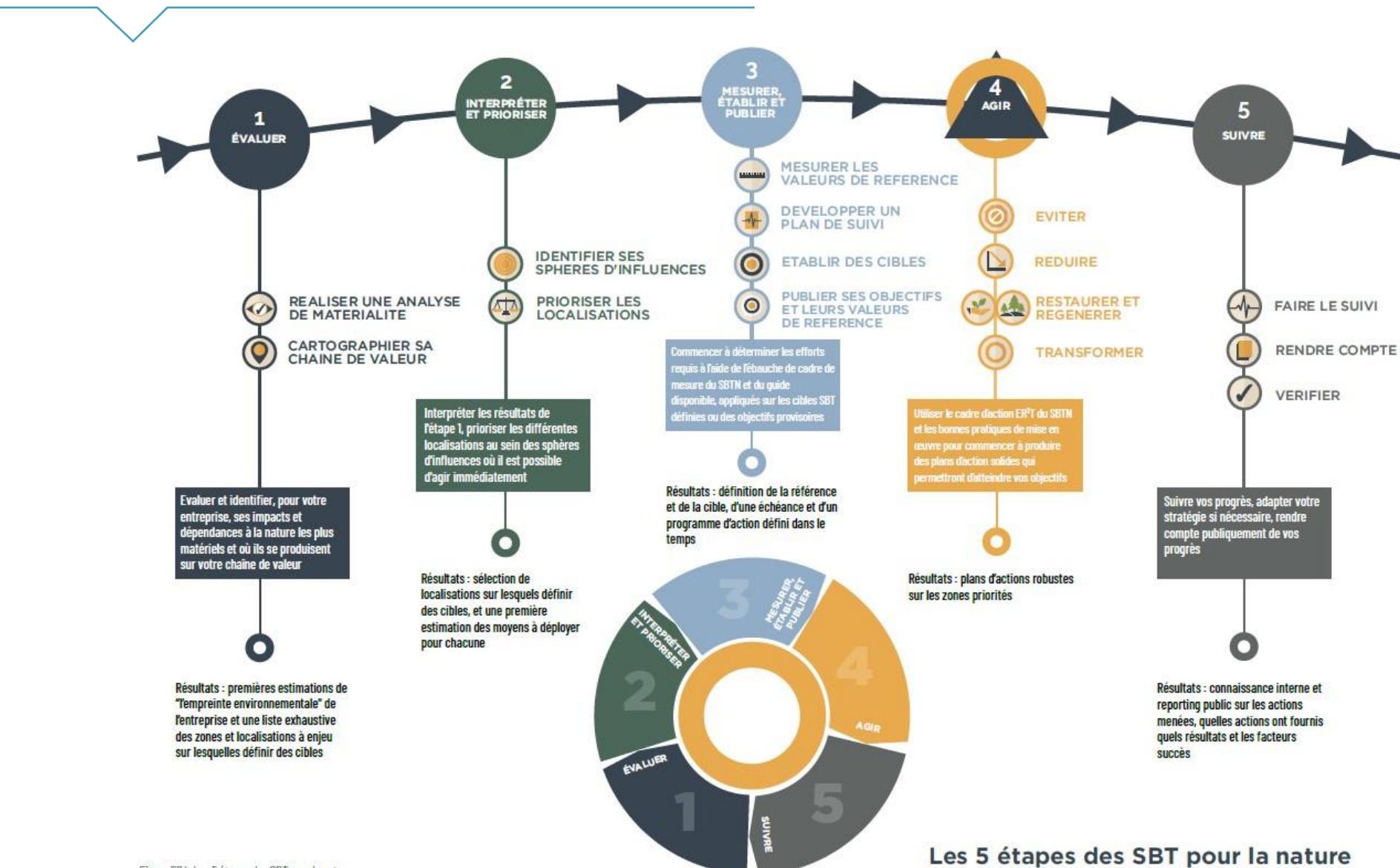


Figure ES4: Les 5 étapes des SBT pour la nature

# Etape 1 : Evaluer

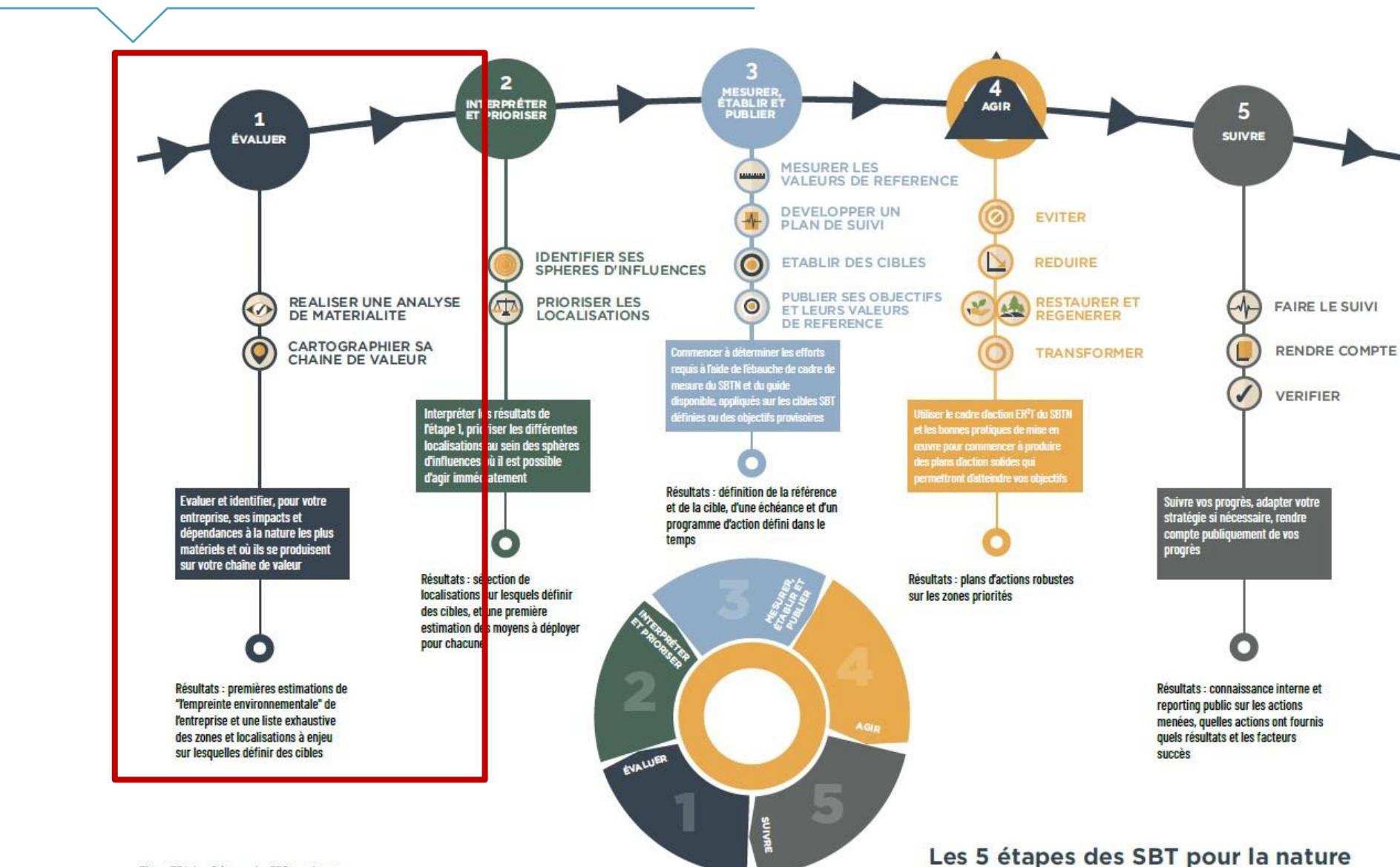


Figure ES4: Les 5 étapes des SBT pour la nature

Les 5 étapes des SBT pour la nature

## Etape 1 : Evaluer

### Objectif :

Identifier les impacts sur la nature les plus matériels pour l'entreprise, sur l'ensemble de sa chaîne de valeur

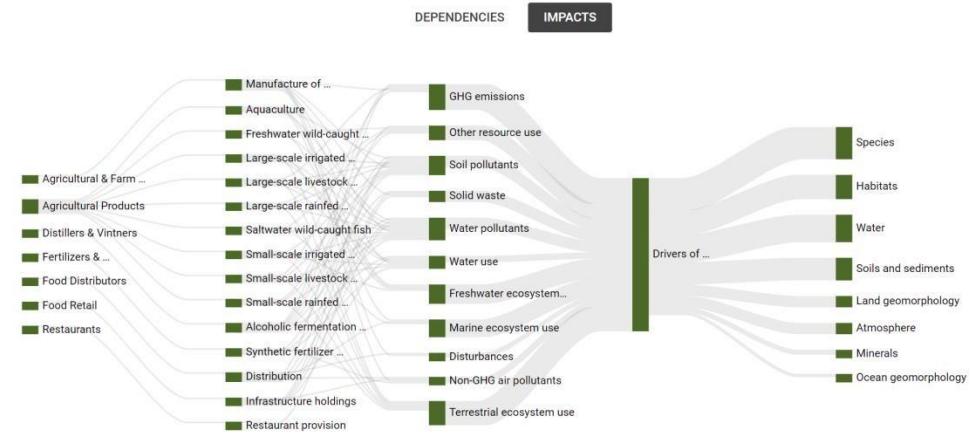
### Méthode :

- Identifier son secteur et les sous-secteurs concernés par le périmètre
- Utiliser **le tableau de matérialité sectorielle** fourni par le SBTN (construit par l'UNEP WCMC à partir des données ENCORE et ajustée par rapport à la pondération des impacts décrite dans le rapport 2019 de l'IPBES – Maj prévue été 2022) pour identifier ses enjeux les plus matériels.
- Ajuster les niveaux de matérialité grâce aux connaissances internes (ACV, empreintes...)

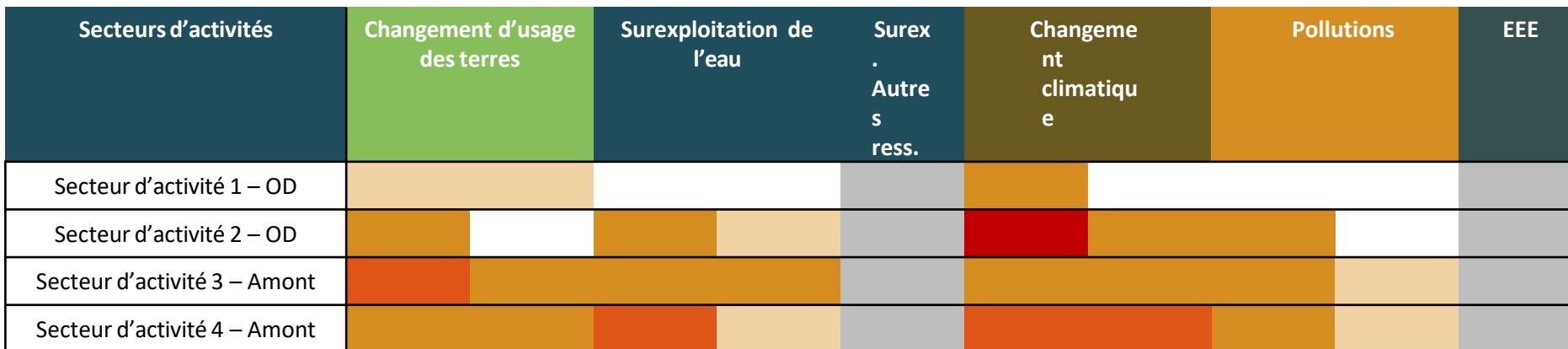
Sector	Sub-Industry	Land/Sea Use Change			Resource Exploitation	Climate Change	Pollution			Invasives and Other	
		Terrestrial ecosystem use	Freshwater ecosystem use	Marine ecosystem use			Water use	GHGs emissions	Non-GHG air pollutants		
Consumer Discretionary	Advertising	M / /	M / /	M / /	M / M /	VH / /	M / M /	M / M /	M / L /	M / H /	M / /
Consumer Discretionary	Apparel Retail	M / /	M / /	M / /	M / M /	VH / /	M / M /	M / M /	M / L /	M / H /	M / /
Consumer Discretionary	Apparel, Accessories & Luxury Goods	M / /	M / /	M / /	M / /	VH / /	M / /	M / /	M / M /	M / /	M / /

# Exemple de l'utilisation de la base ENCORE

- Le SBTN s'est appuyé sur cette base de données pour la matrice de matérialité
- Elle donne des explications sur les niveaux de matérialité des secteurs d'activités



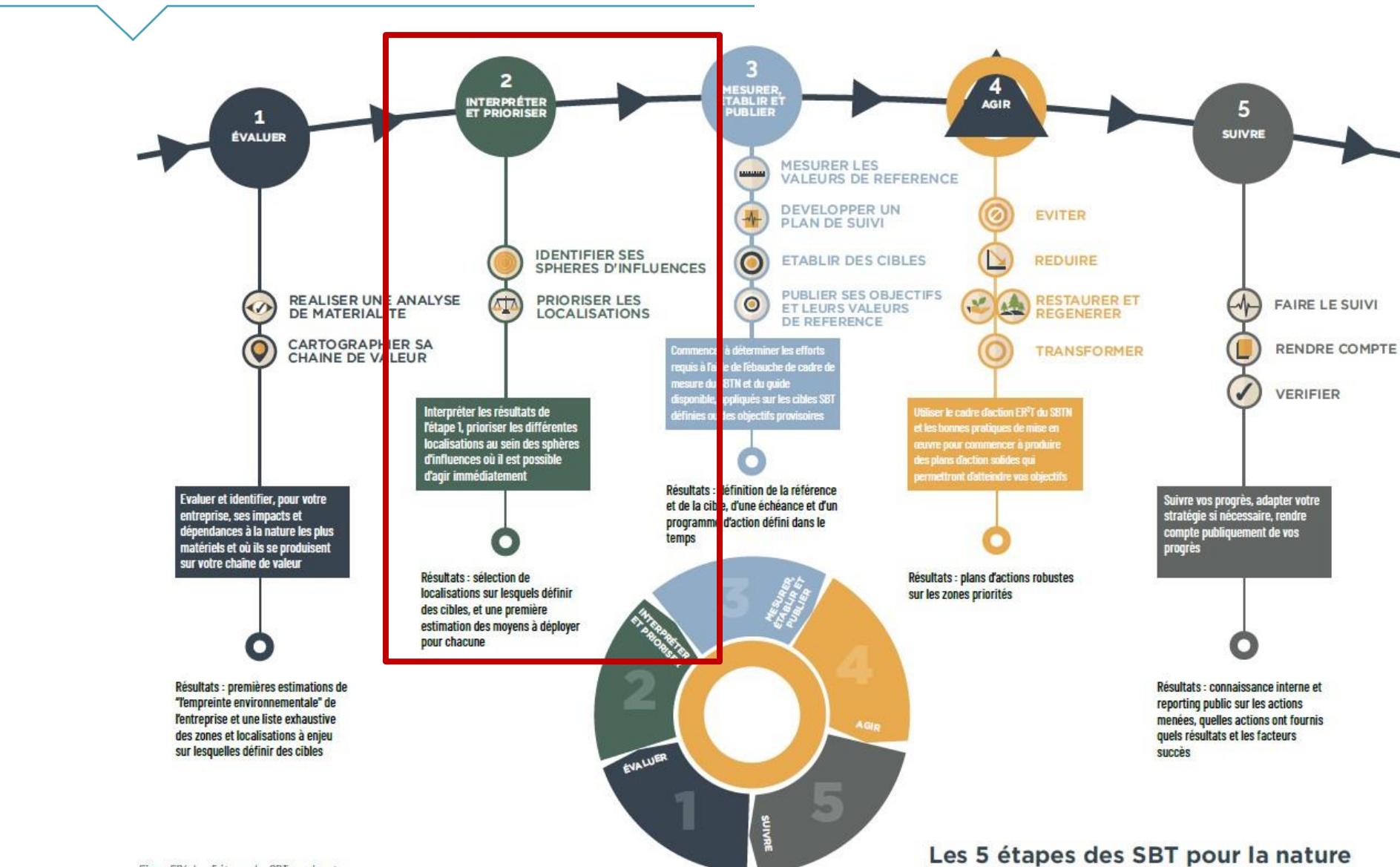
Exemple d'un outil : la base de données ENCORE



Légende : niveau de pression



## Etape 2 : Interpréter et prioriser

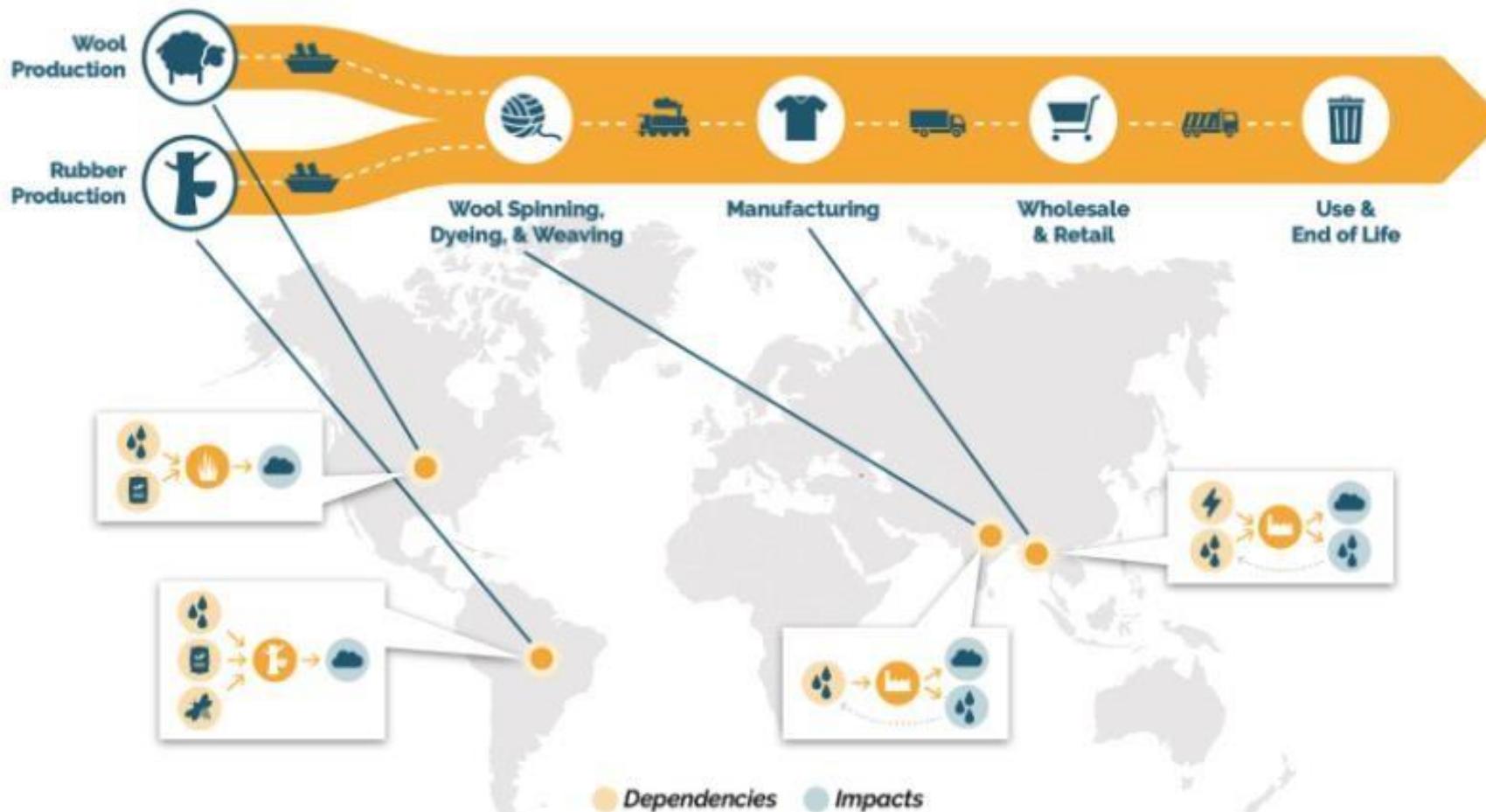


Les 5 étapes des SBT pour la nature

Figure ES4: Les 5 étapes des SBT pour la nature

## Focus dans l'étape 2 : Localiser les enjeux sur la chaîne de valeur

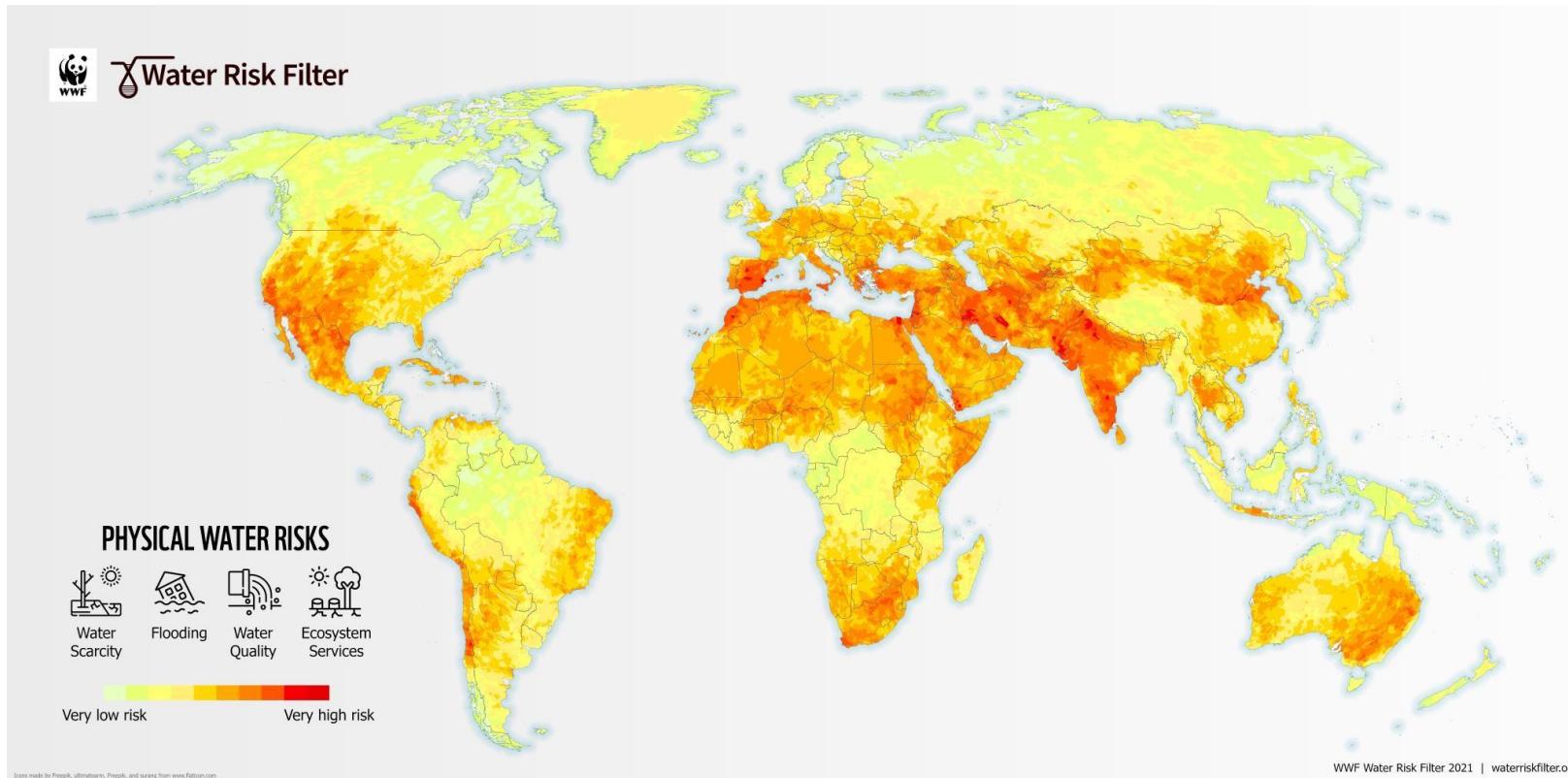
→ Définir où les impacts et dépendances matériels ont lieu géographiquement.



## Focus dans l'étape 2 : Evaluer l'état de la nature des hotspots

Le niveau local de dégradation de la nature est estimé dans les hotspots tout au long de la chaîne de valeur. Différents outils sont recommandés par le SBTN.

Exemple : état de dégradation de la ressource en eau dans le monde avec l'outil Water Risk Filter



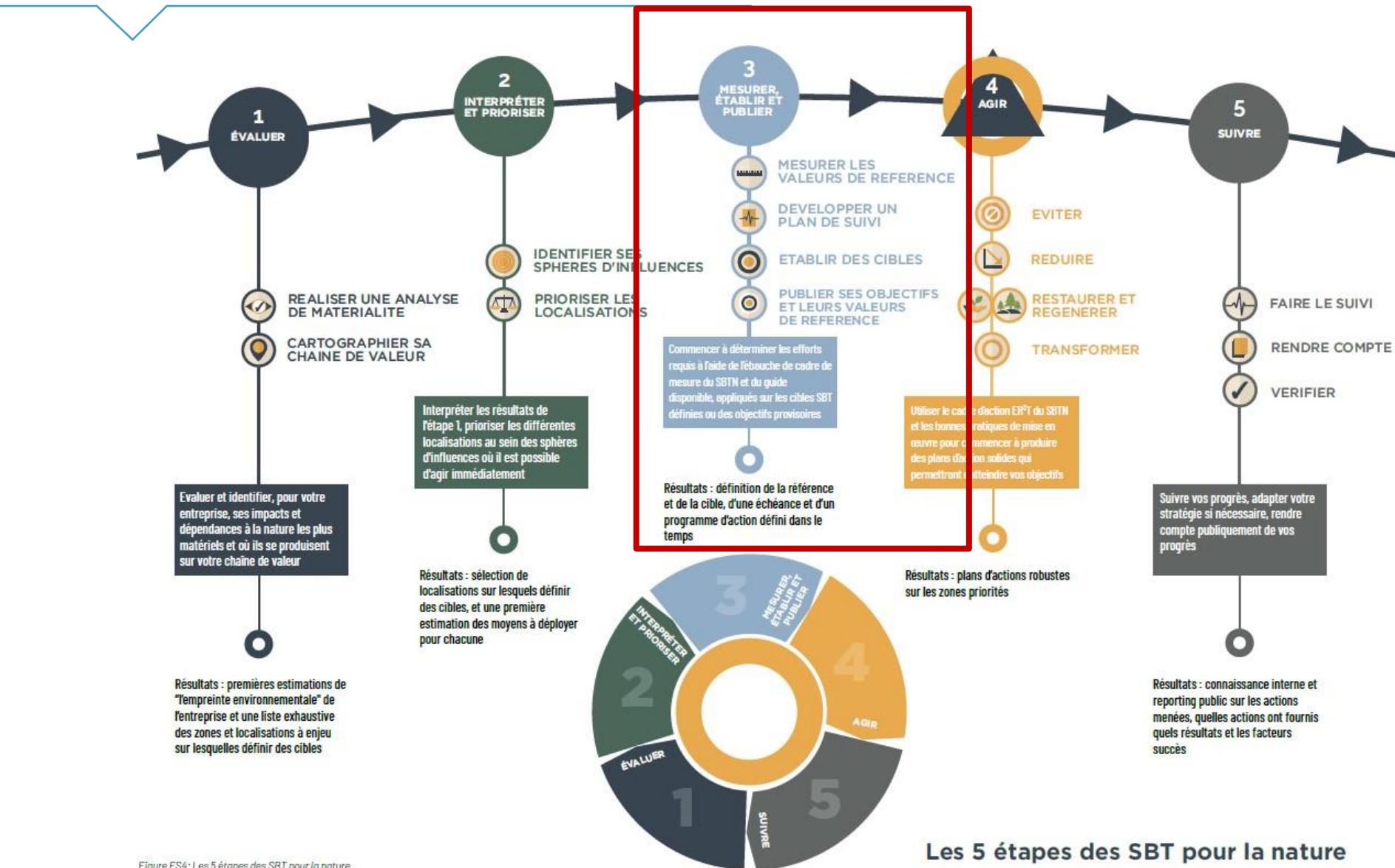
# Synthèse des impacts priorités

Utilisation d'écosystèmes terrestre	Utilisation d'écosystèmes d'eau douce	Utilisation d'écosystèmes marins	Utilisation d'eau	Utilisation d'autres ressources	Emissions de gaz à effet de serre (GES)	Gaz non-GES polluants	Polluants des eaux	Polluants des sols	Déchets solides	Perturbations
	Combustible	Combustible	Combustible	Combustible	Combustible	Combustible		Combustible		
Véhicules				Véhicules	Véhicules	Véhicules	Véhicules	Véhicules		
Usage plateformes logistiques					Usage plateformes logistiques	Usage plateformes logistiques	Usage plateformes logistiques		Usage plateformes logistiques	Usage plateformes logistiques
Fournisseurs produits papetiers			Équipements produits papetiers	Équipements produits papetiers	Équipements produits papetiers	Équipements produits papetiers	Équipements produits papetiers			
Nourriture des employés (restauration d'entreprise autre)					Alimentation des employés (restauration d'entreprise autre)	Alimentation des employés (restauration d'entreprise autre)				
				Équipements élec triques et électrodomestiques	Équipements élec triques et électrodomestiques		Équipements élec triques et électrodomestiques	Équipements élec triques et électrodomestiques		
					Transports	Transports				Transports
				Gas	Gas	Gas				
				Data center	Data center					
					Électricité					

# Identification des enjeux prioritaires en fonction des activités de la chaîne de valeur – Ex bureaux

		Extraction de matériaux	Construction	Activités support	Utilisation des bâtiments
<b>Changement d'usage des terres et des mers</b>		Dégradation des écosystèmes (bois & ciment)	Artificialisation, dégradation et fragmentation	Dégradation associée aux achats	
<b>Exploitation des ressources</b>		Approvisionnement en bois et chanvre & Consommation d'eau	Consommation d'eau	Consommation d'eau	Consommation d'eau
<b>Changement climatique</b>		Empreinte carbone	Empreinte carbone	Empreinte carbone	Empreinte carbone
<b>Pollutions</b>		Pollutions de l'air et autres des carrières	Eaux de lavage, pollution de l'air, pollutions sonores et lumineuses	Phytosanitaires, pollutions sonores et lumineuses	Pollution de l'air et pollution sonore
<b>Espèces exotiques envahissantes</b>			Transport de terre, choix des végétaux	Choix des végétaux	
Intensité de l'impact <div style="display: flex; justify-content: space-around; width: 100%;"> <span>Fort</span> <span>Moyen</span> <span>Faible</span> </div>					

## Etape 3 : Mesurer, établir et publier



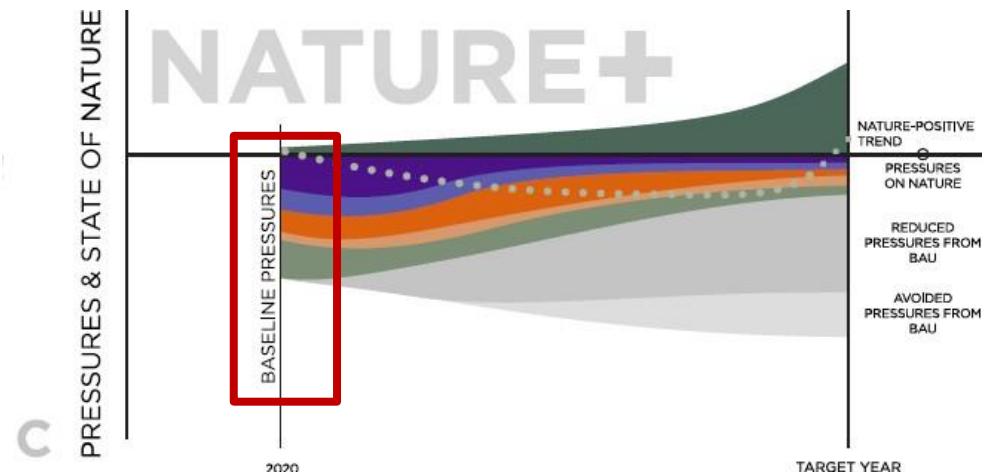
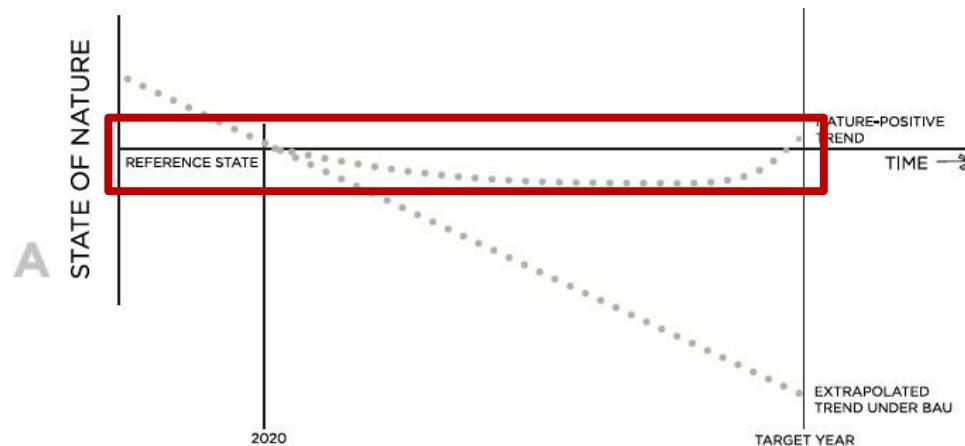
## Focus dans l'étape 3 : Etablir une valeur de référence

### Objectif :

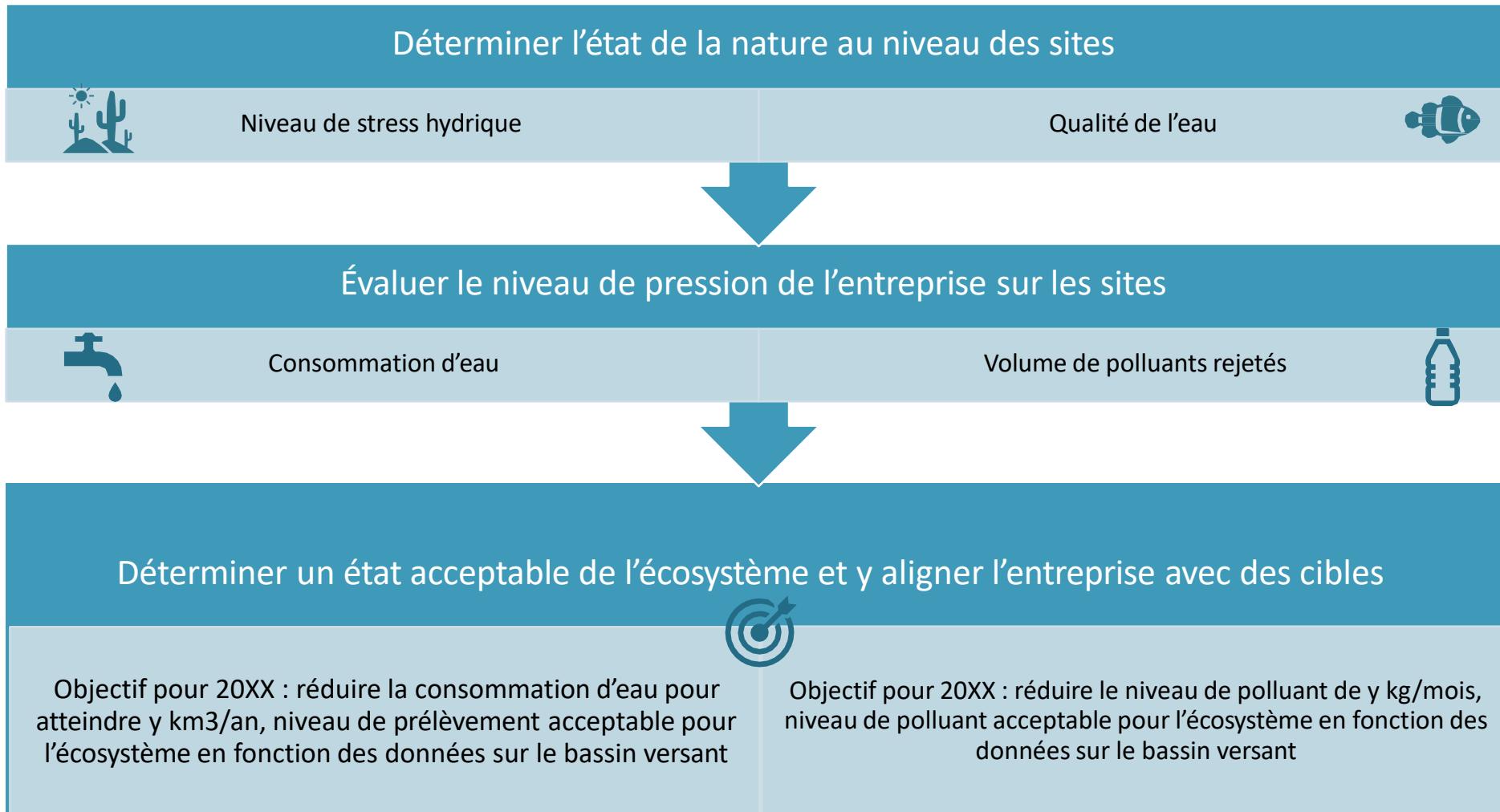
Définir une valeur de référence pour les enjeux retenus.

### Méthode :

- Réaliser une première mesure de la **valeur de référence** et déterminer s'il s'agit ou non d'un **état de référence** (état de la nature visé par la cible, dans lequel on va donc à chercher à atteindre zéro perte nette)



## Exemple pour l'étape 3 : Une cible sur l'eau



## Etape 4 : Agir

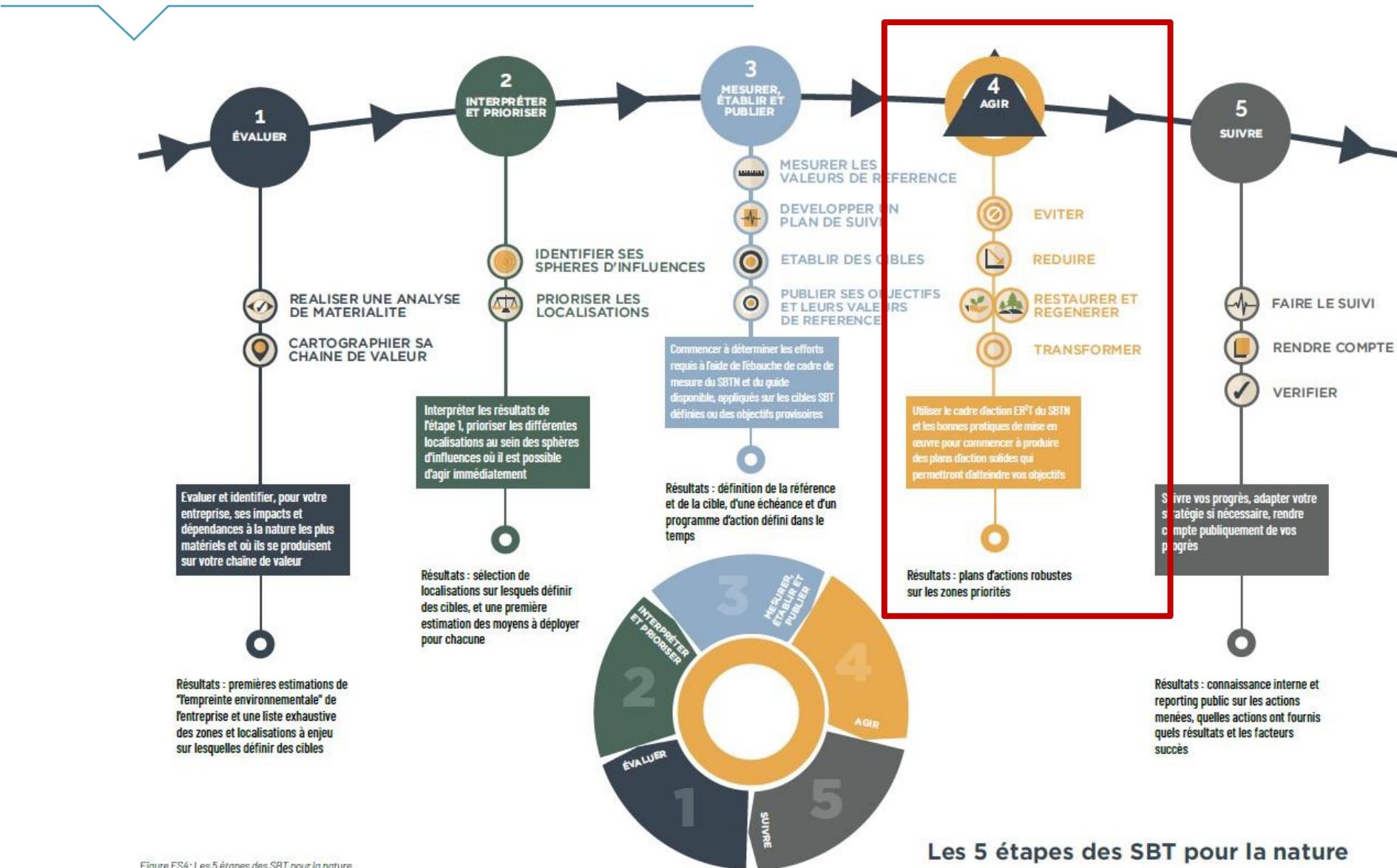
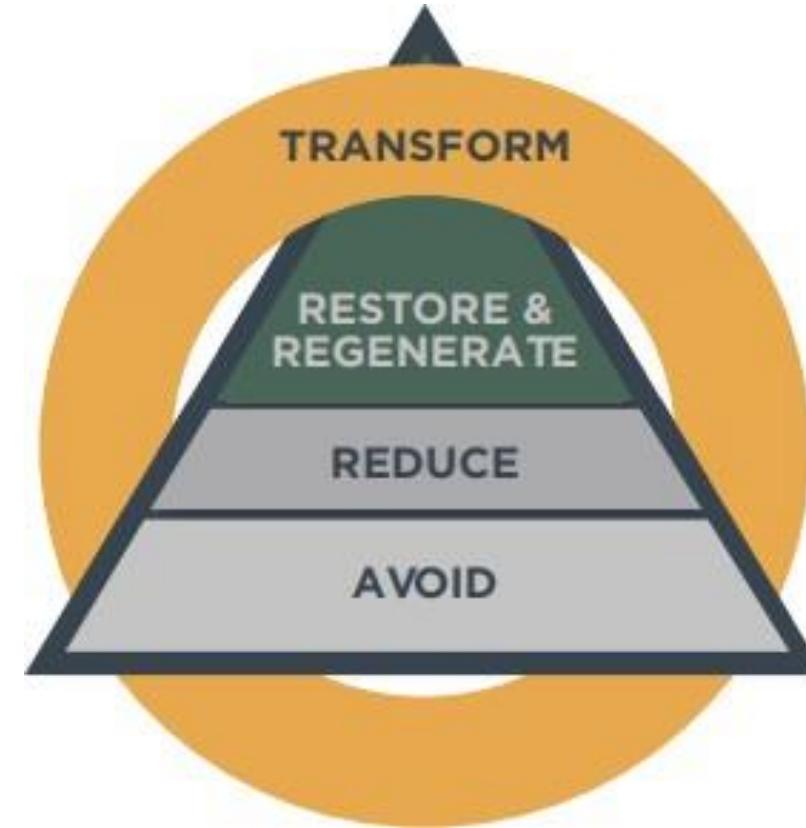


Figure ES4: Les 5 étapes des SBT pour la nature

## Focus dans l'étape 4 : La philosophie ER<sup>3</sup>T

- a) **Éviter et réduire** les pressions sur la dégradation de la nature, qui se poursuivrait sinon.
- b) **Restaurer et régénérer** la nature pour que son état puisse se rétablir (par exemple restaurer l'étendue et l'intégrité des écosystèmes et réduire le risque d'extinction des espèces).
- c) **Transformer** les systèmes sous-jacents, à de multiples niveaux, pour lutter contre les facteurs indirects de dégradation de la nature. Ces actions peuvent être menées avant, pendant ou après les autres types d'action.  
⇒ Ces actions doivent être menées dans l'ensemble des sphères d'influence.



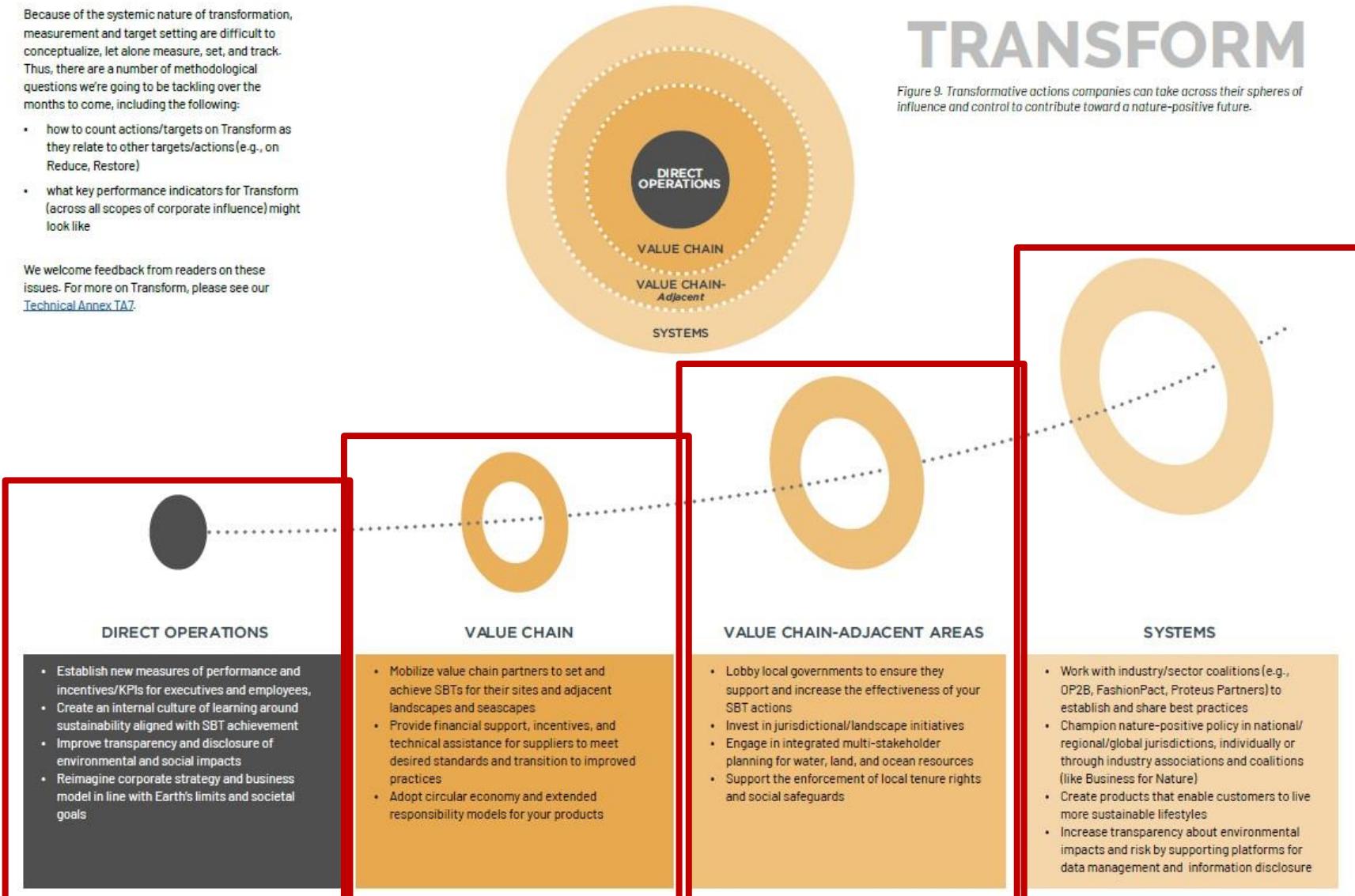
## Focus dans l'étape 4 : Transformer

Les entreprises ont un rôle à jouer dans la transformation systémique nécessaire

Because of the systemic nature of transformation, measurement and target setting are difficult to conceptualize, let alone measure, set, and track. Thus, there are a number of methodological questions we're going to be tackling over the months to come, including the following:

- how to count actions/targets on Transform as they relate to other targets/actions (e.g., on Reduce, Restore)
- what key performance indicators for Transform (across all scopes of corporate influence) might look like

We welcome feedback from readers on these issues. For more on Transform, please see our [Technical Annex TA7](#).



## Etape 5 : Suivre



Figure ES4: Les 5 étapes des SBT pour la nature

## Etape 5 : Suivre

→ Premières propositions d'exigences pour le suivi et reporting

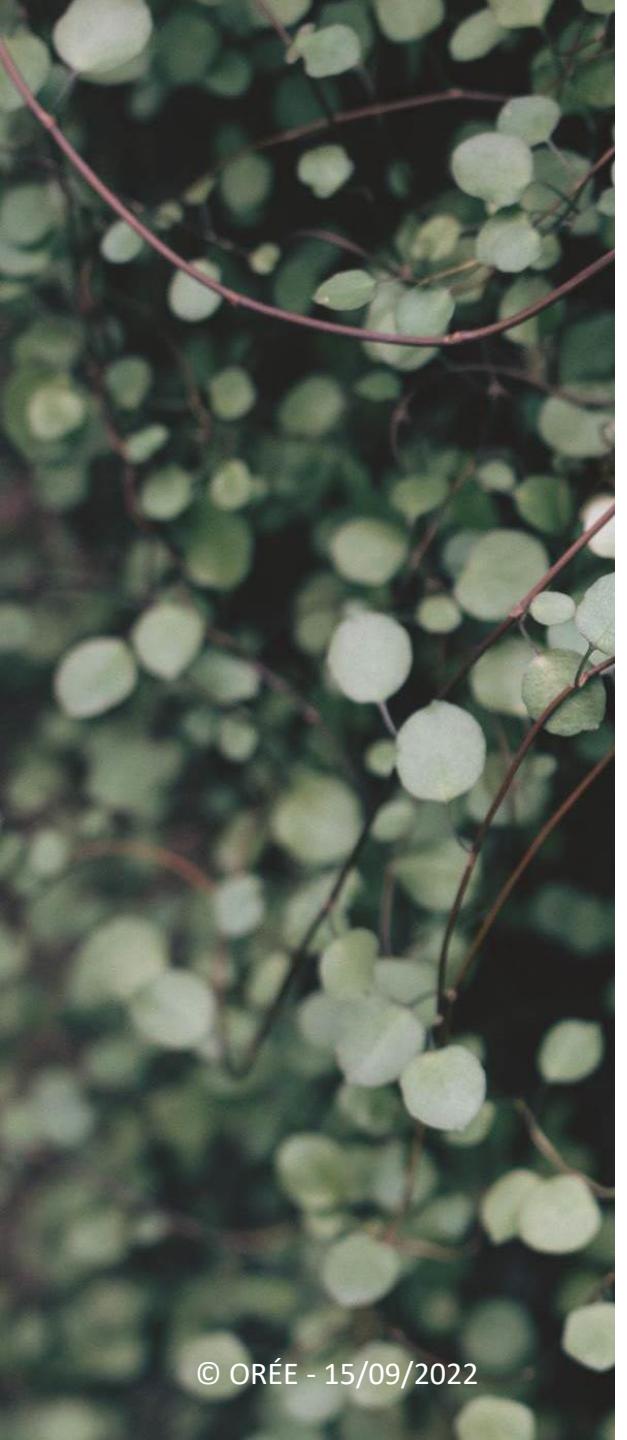
	MONITORING	REPORTING	VERIFICATION
<b>Submission of targets (Steps 1, 2, and 3)</b>	<p>SBTN requires that targets be submitted in the context of the framework, including the base year, and the target expected progress.</p> <p>Traçabilité entre les actions et les résultats</p>	<p>At the time of target setting, disclosed targets should be accompanied by a description of the indicators used, including relevant standards.</p> <p>Reporting public, précis, contextualisé, rappelant cibles, valeur de référence et indicateur utilisé</p>	<p>Independent verification</p> <p>Vérification indépendante du processus de définition</p>
<b>Acting and tracking progress (Steps 4 and 5)</b>	<p>Target progress should be monitored regularly with the framework, including for others (e.g., species abundance).</p> <p>Suivi régulier des progrès par rapport aux cibles</p>	<p>Reporting par action et localisation, précisions sur les actions mises en place ou à mettre en place, explications si changement de cible</p>	<p>Vérification indépendante du processus de suivi</p>

La construction de Science-Based Targets pour la nature s'est révélée être un exercice particulièrement précieux pour les entreprises du groupe d'expérimentation car il leur a permis d'affiner leur connaissance de leurs enjeux environnementaux et d'obtenir une vision précise des pressions exercées, dans la continuité des travaux menés principalement sur le climat jusqu'à présent.

Si la méthodologie, en cours de finalisation, nécessite d'être affinée notamment sur les critères exacts d'analyse et sur les processus de collecte de données, elle inscrit déjà les entreprises qui l'utilisent dans une démarche robuste et leur permet de s'orienter vers les objectifs d'état positif de la nature d'ici 2030 et de restauration de la nature d'ici 2050, objectifs affichés de ces SBT pour la nature.



[Livret de valorisation retour d'expérience de la phase pilote SBTN](#)



## Questions – réponses

- **Quels secteurs sont en avance et lesquels le sont moins ?**

Les secteurs agroalimentaires et de la cosmétique semblent en avance ; et le secteur de la *tech* semble quelque peu en retard sur la mise en place de la SBT for Nature, ou sur la mise en place de quelconque reporting sur la biodiversité. Les acteurs financiers doivent également davantage se mobiliser.

- **Quelles évaluations des impacts biodiversité pour les entreprises de la gestion des déchets ?**

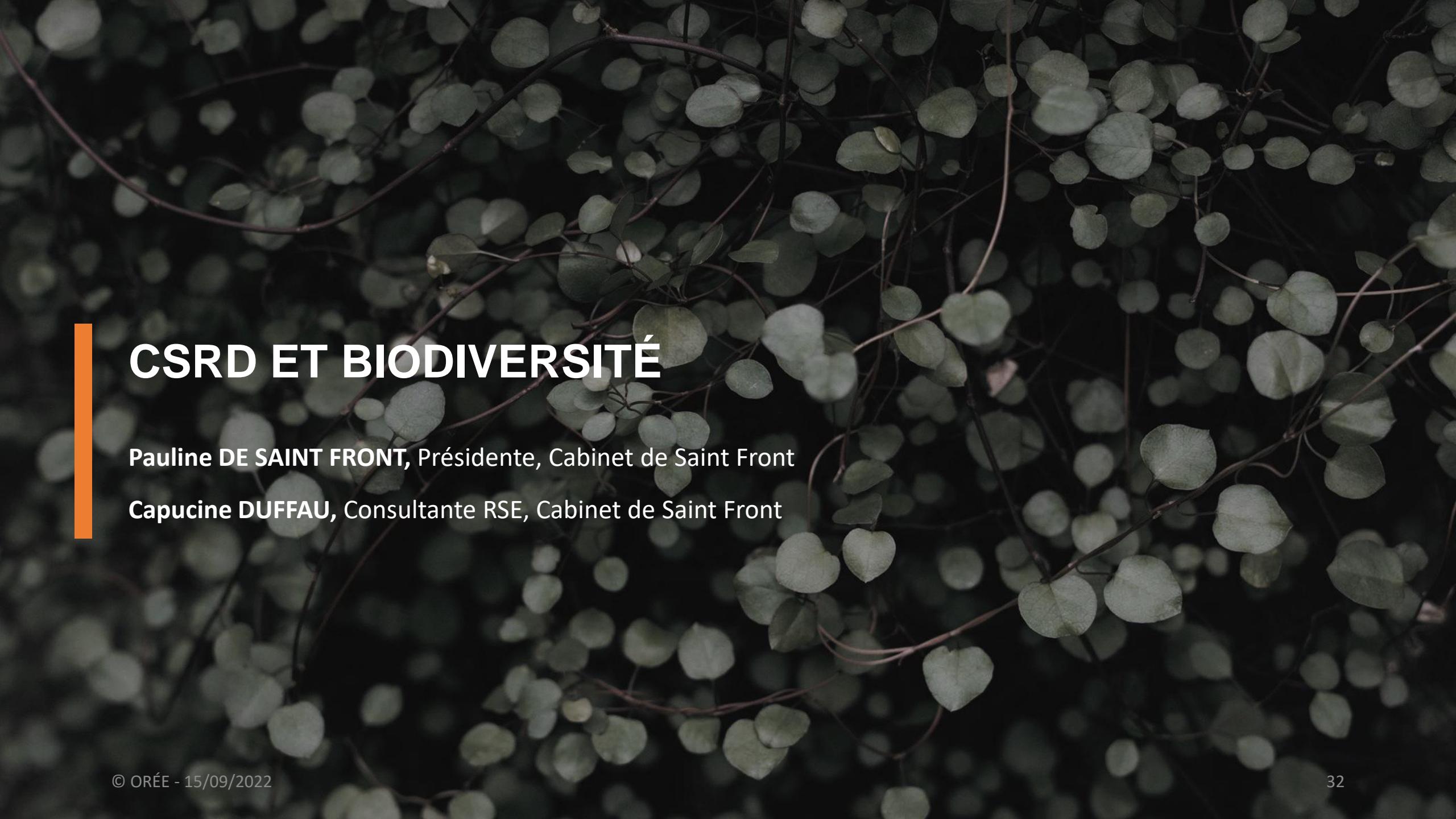
Il est possible de mener des études propres à chaque site de traitement des déchets avec des écologues. Sur la base de ces constats, SBT for Nature permet de valider une trajectoire « éviter-réduire ».

- **Est-ce que la SBT for Nature permet un échantillonnage suffisamment fin et une représentativité des sites évalués ?**

L'approche en fonction des 5 facteurs de pression sur la biodiversité permet une certaine représentativité.

- **Quel calendrier ?**

Fin 2023, seront publiés les critères qui déterminent une trajectoire de l'entreprise alignée avec le respect des 5 facteurs de pression et nous pourrons avoir les premières entreprises « validées SBT for Nature ».



# CSRD ET BIODIVERSITÉ

**Pauline DE SAINT FRONT**, Présidente, Cabinet de Saint Front

**Capucine DUFFAU**, Consultante RSE, Cabinet de Saint Front

# SOMMAIRE



- 1 La CSRD dans les grandes lignes p.6
- 2 Les informations générales attendues p.12
- 3 Mesure de performance p.14

# CORPORATE SUSTAINABILITY REPORTING DIRECTIVE





# Révision de la Directive européenne sur le Reporting extra-financier

**Objectif : harmoniser les pratiques au niveau européen et élargir le spectre des entreprises concernées**

## De nouvelles entreprises concernées par

2 des 3 seuils suivant :

**+ 250 collaborateurs et/ou +40M€ de CA  
et/ou +20M€ total actif**



**Des évolutions qui  
concerneront la DPEF 2025**  
Exercice ouvert au 01/01/2025  
Sociétés cotées : 2024



## Quelles évolutions sur le contenu ?

- L'EFRAG est mandaté pour définir des normes de publications
- **Fusion des risques financiers et extra-financiers = principe de double matérialité**
- Des informations fiables (obligation générale d'audit) et comparables (**indicateurs obligatoires**)
- Définition de facteurs de durabilité : ESG (environnement/climat, social/Droits de l'Homme, gouvernance/corruption)
- Des thèmes obligatoires, un référentiel d'indicateurs européens normés
- Définition d'objectifs et d'ambitions à venir





# Révision de la Directive européenne

## Les informations obligatoires

- Le **degré de résilience** du modèle et de la stratégie économique du groupe face aux risques liés aux questions de durabilité
- Les **opportunités** que recèlent les questions de durabilité pour le groupe
- Les **plans** définis par le groupe pour garantir la **compatibilité de son modèle et de sa stratégie économique avec la transition vers une économie durable et avec la limitation du réchauffement planétaire à 1,5°** conformément à l'accord de Paris
- En quoi le modèle et la stratégie économique du groupe **tiennent compte des intérêts des parties prenantes** du groupe et des incidences du groupe sur les **questions de durabilité**
- Comment le groupe a mis en œuvre **sa stratégie** en ce qui concerne les **questions de durabilité**



- Une description des **objectifs** du groupe, et des **progrès accomplis** dans la réalisation de ces objectifs
- Une description des **politiques** du groupe
- Une description de la **procédure de diligences raisonnables** mise en œuvre
- Une description des **principales incidences négatives**, réelles ou potentielles liées à la **chaîne de valeur**
- Description de toute **mesure prise pour prévenir, atténuer ou corriger les incidences négatives** réelles ou potentielles et de son résultat
- Une description des **principaux risques**
- Les **indicateurs pertinents** au regard de l'activité





# Révision de la Directive européenne

## Les facteurs de durabilité

### Environnement

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique
- Ressources aquatiques et marines
- Utilisation des ressources et économie circulaire
  - Pollution
- Biodiversité et écosystèmes

### Social

- **Égalité des chances** : égalité H/F, développement des compétences, inclusion des personnes en situation de handicap
- **Conditions de travail** : emplois sûrs et adaptables, salaire, dialogue social, équilibre vie pro/perso, négociations collectives, environnement sain, sûr et adapté
- **Respect des droits de l'Homme, des libertés fondamentales, des principes et normes démocratiques** : conventions fondamentales de l'OIT, conventions de l'ONU

### Gouvernance

- Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise, y compris en ce qui concerne les questions de durabilité, et leur composition
- L'éthique des affaires et la culture d'entreprise, y compris la lutte contre la corruption
- Les engagements politiques de l'entreprise, y compris ses activités de lobbying
- La gestion et la qualité des relations avec les partenaires commerciaux, y compris les pratiques de paiement
- Les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de l'entreprise notamment en ce qui concerne son processus de publication d'informations





# Révision de la Directive européenne

## Les indicateurs

### 3 niveaux de reporting

- Indicateurs obligatoires toutes entreprises confondues
- Indicateurs obligatoires sectoriels
- Indicateurs facultatifs choisis par l'entreprise

### Référentiel de reporting européen, quel contenu possible (cf.. SFRD) ?

- **ENVIRONNEMENT** : gaz à effet de serre (scope 2), empreinte carbone, consommation d'énergie non renouvelable, déchets dangereux, émission de polluants dans l'eau, impact négatif sur la biodiversité
- **SOCIAL** : violation des principes du pacte mondial, dispositifs de contrôle de la conformité à ces principes, écarts de rémunération homme/femme
- **GOUVERNANCE** : diversité de la gouvernance



# Les workings papers en lien avec la biodiversité

## En lien direct avec la biodiversité

- ESRS-E4 Biodiversité et écosystèmes
- ESRS-E3 Eau et ressources marines

## En lien direct avec les facteurs d'érosion de la biodiversité

- ESRS-E1 Changement climatique
- ESRS-E2 Pollution
- ESRS-E5 Utilisation des ressources et économie circulaire



# INFORMATIONS GÉNÉRALES ATTENDUES



# Informations générales attendues



L'entreprise doit identifier et évaluer :

- ❖ Ses **impacts** sur la biodiversité et sur les écosystèmes (en fonction de la localisation géographique et des matières premières)
- ❖ Ses **facteurs d'érosion** de la biodiversité
- ❖ Ses **dépendances** à court, moyen et long terme (en fonction de la localisation géographique et des matières premières)
- ❖ Ses **risques et opportunités physiques** à court, moyen et long terme
- ❖ Ses **risques et les opportunités de transition** à court, moyen et long terme
- ❖ Ses **risques systémiques**

L'entreprise doit communiquer :

- ❖ Ses **process d'évaluation** de ses impacts/dépendances/risques/opportunités
- ❖ Ses **politiques** pour diminuer ses impacts et risques et optimiser ses opportunités
- ❖ Ses **objectifs**
- ❖ Son **plan de transition** conformément aux objectifs de zéro-perte nette d'ici 2030, de gain net à partir de 2030 et de restauration complète d'ici 2050
- ❖ Son **plan d'action et les ressources allouées** liés à ses propres activités et à sa chaîne de valeur en amont et aval



# OBLIGATION EN MATIERE DE MESURE DE LA PERFORMANCE



# Mesure de performance



L'entreprise doit mesurer et communiquer des indicateurs sur ses propres opérations et sa chaîne de valeur :

- 1. Mesure de pression** (pour les pressions importantes exercées par l'entreprise)
- 2. Mesure d'impact**
- 3. Mesure de réponse**
- 4. *Mesure de consommation et production respectueuse de la biodiversité (Facultatif)***
- 5. *Mesure de compensation (Facultatif)***



# 1. Mesure de pression



*Encore en cours de travaux collectifs*

## ➤ **Changement d'usage des sols**

- Ex: superficie (Ha) de forêt, de prairie ou de zone humide convertie en raison de l'urbanisation
- Ex: superficie (Ha) de terres dégradées converties en terres agricoles
- Ex: superficie (Ha) de terres converties en monoculture
- Ex: zone (Ha) de mangrove protégée et/ou restaurée
- Ex: zone (Ha) d'aire marine pour l'aquaculture (ex: pour la culture de moules)

## ➤ **Exploitation et utilisation des ressources**

- Cf ESRS E3 et E5

## ➤ **Changement climatique**

- Cf ESRS E1

## ➤ **Pollution**

- Cf ESRS 2

## ➤ **Espèces exotiques envahissantes (EEE)**

- Ex : voies et nombre d'EEE identifiées sur ou à proximité de ses propres activités ou de ses sites de sa chaîne de valeur
- Ex: étendue de la surface couverte par des EEE



# 1. Mesure de pression – Exploitation des ressources

ESRS E3 – Eau et ressources marines

## Sur la gestion de l'eau :

- Répartition des prélèvements, consommations\* et rejets d'eau par zone géographique et par type
- Eau recyclée ou réutilisée en milliers de m<sup>3</sup>
- Eau stockée dans milliers m<sup>3</sup>
- Indication du nombre d'incidents de non-respect des limites de rejet.

## Sur l'intensité eau (facultatif) :

- Prélèvements d'eau en m<sup>3</sup> par CA net
- Consommations d'eau en m<sup>3</sup> par CA net
- Rejets d'eau en m<sup>3</sup> par CA net

## Sur les ressources marines :

- Prélèvement ou consommation de minéraux en eau profonde en tonnes
- Prélèvement ou consommation de graviers en tonnes
- Prélèvement ou consommation de produits de la mer en tonnes
- Tout autre prélèvement ou consommation de marchandises en tonnes (ou toute autre mesure pertinente)

*\*consommation d'eau = quantité d'eau prélevée dans le périmètre de l'entreprise ou de l'installation et non rejetée dans le milieu aquatique*



# 1. Mesure de pression – Exploitation des ressources

ESRS E5 – Utilisation des ressources et économie circulaire

## Sur les ressources entrantes \* :

- Le tonnage **total** de matériaux utilisés au cours de l'exercice
- Le tonnage et % de **matière renouvelable** utilisée pour produire les produits ou services de l'entreprise (packaging inclus)
- Le tonnage et % de **matière recyclée ou réemployée** utilisée pour l'emballage des produits (dont le plastique)

## Sur les ressources sortantes\*\* :

- le tonnage total et le % de matériaux issus de ses processus de production, incluant les **emballages conçus pour la durabilité, le réemploi, la réparabilité, le démontage, la remise à neuf, le reconditionnement, le recyclage, les autres optimisations de produits ou d'utilisation de matériaux**.
- le tonnage et le % de produits et de matériaux qui sortent de l'entreprise, y compris les emballages qui sont **remis en circulation après leur première utilisation**.
- le tonnage et le % de matériaux et de produits élaborés selon les **principes de l'économie circulaire** (durabilité, réutilisation, réparabilité, démontage, refabrication/remise à neuf, recyclage ou autre possibilité d'optimisation).

## Sur l'optimisation de l'utilisation des ressources :

- La **part de CA net** issue de produits ou services qui contribuent à la **transition vers une économie circulaire** (via l'économie de la fonctionnalité, le partage ou des services de réparation).

\*ressources entrantes = matières premières + consommations intermédiaires + produits ou pièces semi-manufacturés

\*\* ressources sortantes = tous les matériaux et produits qu'une entreprise met sur le marché (y compris les emballages)



# 1. Mesure de pression – Changement climatique

ESRS E1 – Changement climatique

## Sur la consommation d'énergie

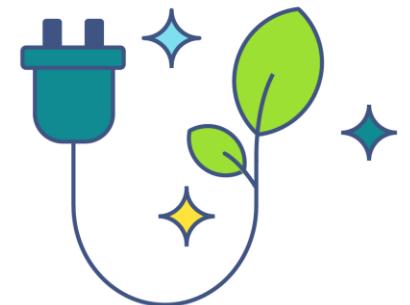
- La consommation d'énergie non renouvelable et renouvelable par source
- La part de la consommation d'énergie non renouvelable
- La consommation d'énergie par CA net des activités à fort impact climatique

## Sur les émissions GES :

- Les émissions scope 1, 2 et 3
- Les émissions de GES par CA net

## Sur l'élimination des GES dans ses propres activités et chaîne de valeur :

- Quantité de GES supprimés (t eqCO<sub>2</sub>) dans ses propres activités
- Quantité de GES supprimés (t eqCO<sub>2</sub>) dans sa chaîne de valeur



## Sur l'atténuation des émissions de GES par les crédits carbone:

- La quantité de crédits carbone en t eqCO<sub>2</sub> ventilé par :
  - Projets de réduction ou séquestration des émissions carbone
  - Norme de qualité du projet (ex : Gold Standard, Label Bas Carbone, etc)
  - Projets dans l'UE



# 1. Mesure de pression – Pollution

## ESRS E2 – Pollution

## **Pour les polluants émis au cours du processus de production :**

- La quantité totale d'**émissions dans l'air, l'eau et le sol** (cf liste slide d'après)
  - Les volumes d'**émissions rapportés à des indicateurs de production** (volume de production, niveau d'activité, etc)
  - La surface des **terres ou des eaux touchées** (en km<sup>2</sup>)

## **Pour les substances nocives \* :**

- Les **quantités** totales générées et/ou utilisées
  - Le **CA** et la part du CA net réalisés avec des produits et services qui contiennent des substances nocives
  - Le **coût** absolu et la part des coûts totaux qui se rapportent à l'achat des substances nocives



## **Pour les substance préoccupantes \*\* :**

- Les **quantités** totales générées et/ou utilisées
  - Le **CA** et la part du CA net réalisés avec des produits et services qui contiennent des substances préoccupantes
  - le **coût** absolu et la part des coûts totaux qui se rapportent à l'achat des substances préoccupantes

*\*substances énumérées dans la Stratégie sur les produits chimiques pour la durabilité*

*\*\*substances ayant un effet chronique sur la santé humaine ou l'environnement (liste des substances candidates dans REACH et annexe VI du règlement CLP) ou ceux qui entravent le recyclage de matières premières secondaires sûres et de haute qualité*

# 1. Mesure de pression – Pollution

## **Pour les polluants émis dans l'air :**

*ESRS E2 – Pollution*

- SOx (oxydes de soufre)
- NOx (oxydes d'azote)
- CO (monoxyde de carbone)
- PM (matières particulaires)
- Métaux lourds
- POP (polluants organiques persistants)
- COV (composés organiques volatils)
- SACO (substances appauvrissant la couche d'ozone)
- NH3 (ammoniac)
- d'autres produits chimiques (dangereux) réglementés par REACH et CLP et leurs composés (par exemple, SVHC, chlore, fluor, brome, iodé, amiante, cyanures, autres CMR, PBT, EDC)
- d'autres polluants physiques (chaleur, bruit, lumière, rayonnement, odeur).

## **Pour les polluants émis dans l'eau :**

- polluants et nutriments exigeant de l'oxygène (composés organiques biodégradables sous forme en suspension, colloïdale ou dissoute );
- composés organiques synthétiques (pesticides, détergents, additifs alimentaires, produits pharmaceutiques, insecticides, peintures , fibres, PCB, solvants, HAP et COV)
- huile
- agents pathogènes (virus, bactéries)
- polluants inorganiques (métaux lourds, acides minéraux, sels inorganiques, autres métaux, complexes de métaux avec des composés organiques, cyanures, sulfates, etc.)
- microplastiques et particules de plastique
- d'autres polluants physiques (chaleur, rayonnement, lumière, bruit/vibration, solides en suspension et sédiments).

## **Pour les polluants émis dans le sol :**

- polluants inorganiques
- composés organiques, y compris les POP, les pesticides, les produits pharmaceutiques et les antibiotiques
- composés azotés et phosphorés
- d'autres polluants (physiques) (vibrations, microplastiques et particules de plastique).



# 2. Mesure d'impact



ESRS E4 – Biodiversité et écosystèmes

*A catégoriser par emplacement géographique des matières ou par matières premières*

## **Taille des populations d'espèces :**

- Mesure du nombre d'individus d'une espèce dans une zone spécifique

## **Risque d'extinction mondial d'une espèce :**

- Mesure de l'état de menace des espèces et la manière dont les activités/pressions peuvent affecter l'état de la menace
- Mesure de l'évolution de la zone d'habitat d'une espèce

## **Etendue de l'écosystème :**

- Mesure de la couverture d'un écosystème particulier sans nécessairement tenir compte de la qualité de la zone évaluée

## **Etat de l'écosystème :**

- Mesure de la qualité des écosystèmes par rapport à un état de référence prédéterminé
- Mesure de plusieurs espèces au sein d'un écosystème (abondance)
- Mesure des composantes structurelles de l'état, comme la connectivité de l'habitat

## **Fonctionnement des écosystèmes :**

- Mesure d'une fonction de l'écosystème (ex: productivité primaire nette)
- Mesure des changements dans la population d'espèces



# 3. Mesure de réponse



## Exemple d'indicateurs :

- **Taille et l'emplacement de toutes les aires d'habitat protégées ou restaurées**, (contrôlées directement ou indirectement par l'entreprise) et indiquer si approbation par des professionnels externes indépendants
- Superficie des terres ayant le statut de **terres protégées de façon permanente**
- Superficie des terres ayant le statut **de terres protégées**
- **Surfaces recréées** (environnements dans lesquels des initiatives de gestion sont mises en œuvre de manière à créer un habitat sur un site où il n'existait pas initialement)
- **Nombre ou pourcentage de projets/sites dont la transparence écologique a été accrue** (installation de passes à poissons, corridors fauniques, etc.)

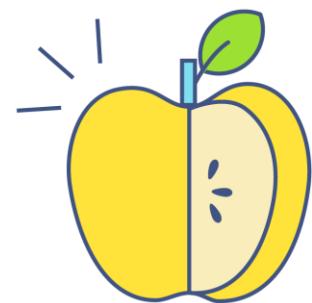


# 4. Mesure de consommation et production respectueuse de la biodiversité (facultatif)

ESRS E4 – Biodiversité et écosystèmes

## Informations à communiquer :

- Liste de tout **système de certification tiers** utilisé pour la MP, ainsi que le volume et **le pourcentage de sa production et/ou de sa consommation couverts**
- **Volume et % d'approvisionnement en MP traçables** au niveau de l'usine ou de l'exploitation agricole
- **Volume et % de MP provenant d'écosystèmes qui ont été gérés pour maintenir ou améliorer les conditions de la biodiversité**, (avec surveillance et notification régulières des gains ou pertes de biodiversité)



# 5. Mesure de compensation pour la biodiversité (Facultatif)

ESRS E4 – Biodiversité et écosystèmes

## Informations à communiquer :

- **objectif** de la compensation
- **ICP** utilisés
- **financement** (coûts directs et indirects) des compensations en termes monétaires
- **description** des compensations : la superficie, le type (perte évitée ou restauration), les critères de qualité appliqués et les normes auxquelles les compensations pour la biodiversité répondent.

## Indiquer si l'entreprise suit les principes de compensation :

- Suivre la hiérarchie des mesures d'atténuation
- Tenir compte des processus et des fonctions écologiques du paysage
- Examiner attentivement l'emplacement optimal des compensations
- Fournir une additionnalité – ne pas remplacer un projet de restauration existant
- Consulter les parties prenantes
- Avoir une gestion soutenue du projet de compensation



# Conclusions

- Exigence supplémentaire de reporting sur la biodiversité par rapport à la DPEF
- Exigences d'identification et d'évaluation des impacts/dépendances/risques/opportunités
- Exigence de publication de politiques, d'objectifs et d'ICP
- Multitude d'ICP regroupant plusieurs working papers avec des indicateurs très précis et des indicateurs plus vagues
- Les working papers sont une version de travail, c'est un acte délégué au niveau européen qui déterminera les attendus réglementaires du reporting





# Questions – réponses

- **Quel calendrier d'application de la CSRD ?**

2025, sur l'exercice 2024 : sociétés cotées, banques et assurances

2026, sur l'exercice 2025 : pour les entreprises qui entrent dans 2 de ces 3 critères :

- + 250 collaborateurs
- +40M€ de CA
- +20M€ total actif

- **Comment faire face à tant d'indicateurs ?**

La clé est d'anticiper suffisamment en avance et commencer dès maintenant l'adaptation à ce changement.

- **Y-aura-t-il des sanctions ?**

Aucune sanction réelle n'est prévue pour le moment, mais cela peut changer.

- **Quid de la biodiversité cultivée (avec les changements sur la PAC notamment) ?**

Aucun indicateur n'est prévu actuellement, mais cela peut changer dans l'acte délégué à venir, d'ici la fin d'année 2022.

- **Quelle différence entre les Working Paper (WP) de l'EFRAG et l'acte délégué à venir ?**

Les WP sont des documents de travail de l'EFRAG qui ont servi de base à une consultation. L'acte délégué sera le texte règlementaire européen qui viendra valider définitivement les indicateurs sélectionnés. Il est considéré que l'acte délégué reprenne une partie des critères des WP, mais pas leur entièreté.



# Questions – réponses

- **L'impact économique sur les entreprises a-t-il été chiffré ?**

Tous les textes juridiques européens comportent une analyse d'impact. Celle-ci est disponible [ici](#).

- « Selon les estimations, seules 20 % des grandes entreprises appliquent actuellement tout un ensemble de normes en la matière et seules 30 % demandent une forme d'assurance. »
- « Le coût total de l'option privilégiée pour les préparateurs est estimé à 1,2 milliard d'EUR pour les coûts non récurrents et à 3,6 milliards d'EUR pour les coûts récurrents annuels. »
- « Toutefois, il est estimé que l'utilisation de normes pourrait entraîner des économies annuelles de 24 200 à 41 700 EUR par entreprise (environ 280 à 490 millions d'EUR par an pour les entreprises relevant de la directive NFRD et entre 1,2 milliard et 2 milliards d'EUR par an pour l'option privilégiée), si les normes supprimaient complètement la nécessité de demander des informations supplémentaires aux préparateurs. »

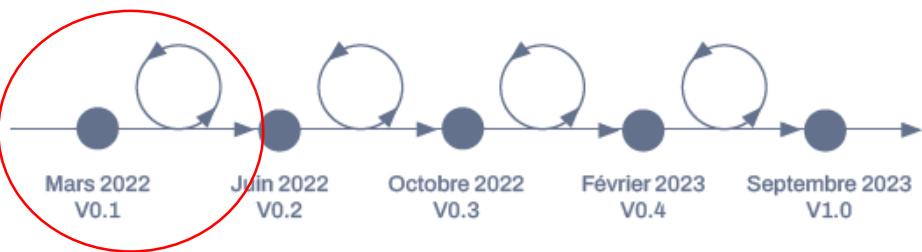
- **Y-aura-t-il un temps ou une période de transition pour laisser le temps aux entreprises de s'adapter ?**

Une période de trois ans d'adaptation est actuellement prévue, à voir si cela évolue.



## LA TASKFORCE ON NATURE-RELATED FINANCIAL DISCLOSURE (TNFD)

Sébastien SOLEILLE, Membre de la TNFD, Responsable transition énergétique et environnement, BNP Paribas

**Gouvernance**

Divulguer la gouvernance de l'organisation concernant les risques et opportunités liés à la nature.

**Stratégie**

Divulguer les impacts réels et potentiels des risques et opportunités liés à la nature sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation lorsque ces informations sont significatives.

**Gestion des risques**

Divulguer la manière dont l'organisation identifie, évalue et gère les risques liés à la nature.

**Outils de mesure et objectifs**

Divulguer les outils de mesure et les objectifs utilisés pour évaluer et gérer les risques et opportunités pertinents liés à la nature lorsque ces informations sont significatives.

**Divulgations recommandées**

- A. Décrire la surveillance par le conseil d'administration des risques et opportunités liés à la nature.
- B. Décrire le rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités liés à la nature.

**Divulgations recommandées**

- A. Décrire les risques et opportunités liés à la nature que l'organisation a identifiés à court, moyen et long terme.
- B. Décrire l'impact des risques et opportunités liés à la nature sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation.
- C. Décrire la résilience de la stratégie de l'organisation, en prenant différents scénarios en considération.
- D. Décrire les interactions de l'organisation avec les écosystèmes de faible intégrité, les écosystèmes de haute importance ou les zones de stress hydrique.

**Divulgations recommandées****Divulgations recommandées**

- A. Décrire les processus de l'organisation pour identifier et évaluer les risques liés à la nature.
- B. Décrire les processus de l'organisation pour gérer les risques liés à la nature.

C. Décrire la manière dont les processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques liés à la nature sont intégrés dans la gestion générale des risques de l'organisation.

*B. Divulguer les gaz à effet de serre de Portée 1, Portée 2 et, le cas échéant, Portée 3 (émissions de GES et risques associés)\*. \*Adaptation en cours d'examen par le TNFD*

- C. Décrire les objectifs utilisés par l'organisation pour gérer les risques et opportunités liés à la nature et les résultats obtenus par rapport aux objectifs.

Figure 3 : Projet de recommandations du TNFD concernant les divulgations

- Concepts et définitions
- 12 recommandations sur la divulgation des risques et opportunités
- Conseils sur l'évaluation des risques et opportunités : LEAP



# La Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD)

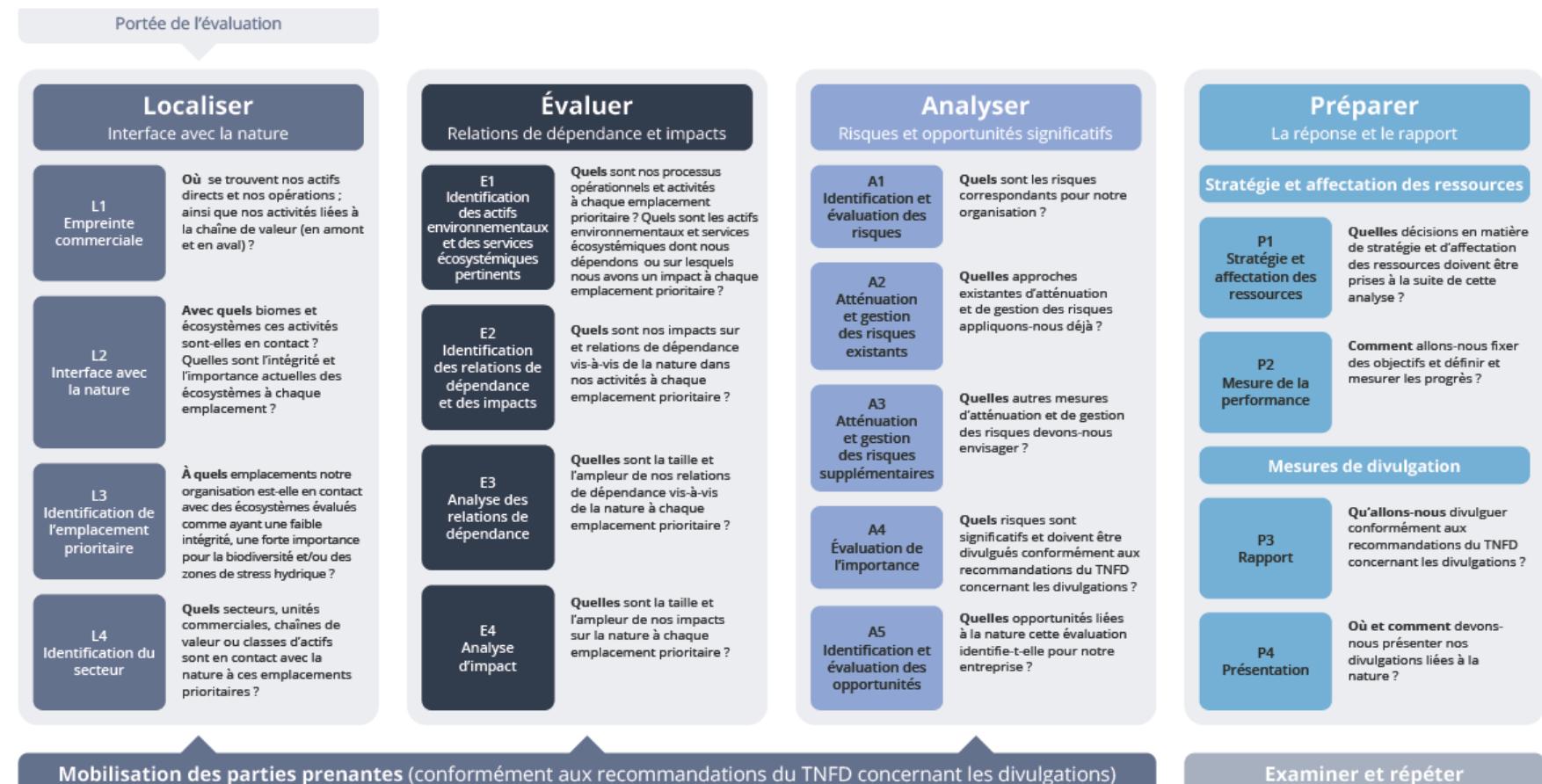


Figure 4 : L'approche LEAP

Consultation en cours jusqu'en 2023



## ***Questions – réponses***

- **Une consultation est-elle encore en cours ?**

Une consultation est effectivement en cours, sur la v0.2 de la TNFD, il est possible de faire un retour :

- En complétant les formulaires de réponses prévus par la TNFD,
- En contactant un point focal français qui sera prochainement créé,
- En contactant Sylvie GILLET, Directrice du Développement et de la Biodiversité, chez ORÉE : [gillet@oree.org](mailto:gillet@oree.org)



# LA NÉCESSITÉ DE NE PAS OUBLIER LA BIODIVERSITÉ DANS LES SOLUTIONS AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Gérard SCHOUN, Président, Destination 26 000

Prochaines séances

Groupe de travail **Reporting RSE/ESG**

## **Reporting en matière de climat dans la CSRD**

15 novembre 2022

- Groupe de travail **Biodiversité et stratégie de décisions et d'actions : 27/09 de 10h à 12h30**  
**« Décryptage du futur accord-cadre mondial »**
- Groupe de travail **Economie circulaire – sobriété : 08/11 de 14h30 à 17h30** **« Sobriété énergétique »**

## Sylvie GILLET

Directrice du Développement et de la  
Biodiversité

[gillet@oree.org](mailto:gillet@oree.org)

## Nathalie BOYER

Déléguée Générale

[boyer@oree.org](mailto:boyer@oree.org)

## Benjamin VINCENT

Chargé de mission Reporting  
RSE/ESG et Économie Circulaire

[vincent@oree.org](mailto:vincent@oree.org)



oree